

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 032-213203706-20260526-592026-DE

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15
DATE DE LA CONVOCATION : 22/05/2026		
Objet : Validation de la convention de partenariat relative à la mise en place d'un volontariat rural avec InSite et Notre Épicerie		
Délibération N°	59-2026	

SEANCE ORDINAIRE N°06-2026

Du 26 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline, RAGUENEAU Laure, , POUTEAU Lionel, GAURAN Jean-Luc

Absente excusée: VILLEMUR Michèle

Secrétaire de séance : DESIRAT Véronique

Procuration : VILLEMUR Michèle donne procuration à VILLADIEU Catherine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat entre l'association InSite, la commune de Saint-Clar et Notre Épicerie ;

Considérant que cette convention a pour objet la mise en place d'un volontariat rural destiné à soutenir le développement local et accompagner les projets du territoire ;

Considérant que la durée de la convention est fixée à six mois, du 13 mai 2026 au 13 novembre 2026 ;

Considérant que l'association InSite assurera notamment le diagnostic territorial, le recrutement et la formation des volontaires, l'accompagnement des référents, la valorisation des actions menées ainsi que la production d'un bilan ;

Considérant que l'intervention d'InSite est gratuite pour les communes et que la rémunération des volontaires est intégralement prise en charge par l'association ;

Considérant que la commune devra procéder à une adhésion annuelle à l'association InSite pour un montant de 200 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat relative à la mise en place d'un volontariat rural entre l'association InSite, la commune de Saint-Clar et Notre Épicerie ;
- **ACCEPTE** le versement de l'adhésion à l'association InSite pour un montant de 200 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, Véronique DESIRAT